



## SITUATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES AU QUÉBEC

# Entre amélioration et inégalités

**Malgré d'importants progrès, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer le sort économique des femmes au Québec. Dans cette édition du *Coup d'œil économique*, nous célébrons les gains obtenus, mais posons également un regard critique sur ce qu'il reste à accomplir pour atteindre une économie juste et équitable.**

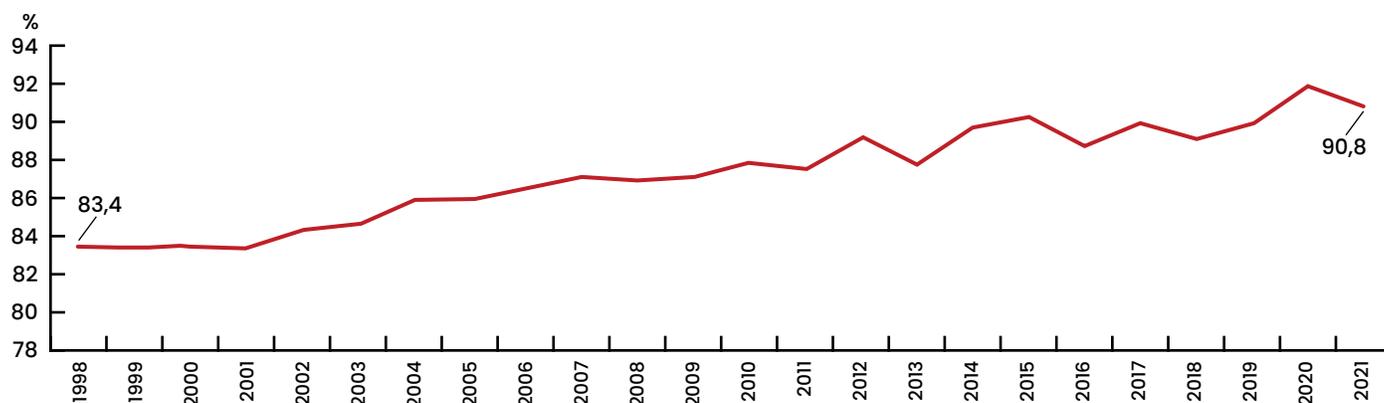
Pendant longtemps, les femmes ont été prises dans un cercle vicieux où les perspectives d'emploi limitées de leurs mères ne les encourageaient pas à poursuivre des études ni à aspirer à des carrières ambitieuses. Les luttes syndicales et celles du mouvement des femmes ont joué un rôle crucial dans l'amélioration de leur sort économique. Elles leur ont permis, entre autres, d'obtenir de meilleures conditions salariales et de travail ainsi que des politiques de congé parental, ce qui a contribué à réduire les inégalités de genre en milieu de travail.

### ► Une disparité salariale encore présente

Au Québec, la *Loi sur l'équité salariale* (LES), adoptée en 1996 grâce aux revendications de groupes de femmes et d'organisations syndicales (dont la CSQ), a eu des effets positifs sur la rémunération. Au milieu des années 1990, les femmes qui occupaient un emploi à temps complet recevaient, en moyenne, 83 % du salaire des hommes. En 2021, ce ratio était plutôt de 91 % (voir figure 1), avec une rémunération horaire moyenne de 27,39 \$ pour les femmes, comparativement à 30,16 \$ pour les hommes.

Bien que nous constatons un progrès notable depuis l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale*, le salaire des femmes demeure encore aujourd'hui généralement moins élevé que celui des hommes. L'un des facteurs expliquant cet écart persistant est la présence plus forte des femmes dans des secteurs moins reconnus et moins bien rémunérés.

**FIGURE 1 RATIO DE RÉMUNÉRATION HORAIRE FEMMES/HOMMES AU QUÉBEC (1998-2021)**



Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Écart de rémunération entre les femmes et les hommes : comment la situation a-t-elle évolué depuis 1998?* (21 novembre).

En examinant les données présentées dans le rapport *La relance au collégial en formation technique 2022*, sur la situation des personnes diplômées de la formation technique, et en séparant les programmes d'études à prédominance féminine de ceux à prédominance masculine, nous dégageons une certaine tendance : dans les 10 mois suivant leur graduation, les femmes diplômées occupent plus souvent un emploi à temps partiel et gagnent un salaire moins élevé que leurs camarades masculins (voir tableau I).

**TABLEAU I SITUATION DES PERSONNES DIPLÔMÉES DE LA FORMATION TECHNIQUE EN 2021, SELON LES SECTEURS (CALCULS DE LA CSQ)**

	Occupant un emploi à temps plein	Occupant un emploi à temps partiel	Occupant un emploi permanent	Salaire horaire moyen pondéré
<b>Secteurs de formation à prédominance masculine</b>	94,4 %	5,40 %	85,1 %	25,37 \$
<b>Secteurs de formation à prédominance féminine</b>	87,6 %	12,40 %	82,7 %	23,66 \$

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2023). *La relance au collégial en formation technique 2022 : la situation d'emploi des personnes diplômées - Enquêtes de 2018/2020/2022*, 25 p.

Même lorsqu'elles occupent un emploi à prédominance féminine, les femmes sont souvent moins bien rémunérées que leurs collègues masculins. C'est d'ailleurs le constat que nous pouvons en tirer en examinant le tableau II. Les femmes diplômées de cinq des neuf programmes de formation technique à prédominance féminine sont moins bien rémunérées que les hommes. C'est le cas, par exemple, en *Archives médicales* et en *Techniques d'éducation spécialisée*, où elles gagnent respectivement environ 90 % et 95 % du salaire de leurs confrères.

**TABLEAU II RATIO DE RÉMUNÉRATION HORAIRE FEMMES/HOMMES, SELON LES PROGRAMMES TECHNIQUES, EN 2022 (CALCULS DE LA CSQ)**

Programme	Ratio	Programme	Ratio
<b>Prédominance féminine</b>		<b>Prédominance masculine</b>	
Techniques de travail social	101,78 %	Techniques de génie mécanique	100,46 %
Techniques de comptabilité et de gestion	100,48 %	Techniques de l'informatique	97,96 %
Techniques d'hygiène dentaire	100,00 %	Techniques policières	96,60 %
Soins infirmiers	100,00 %	Technologie du génie civil	96,56 %
Techniques d'intervention en criminologie	99,57 %	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle	93,36 %
Techniques d'éducation à l'enfance	98,85 %		
Techniques juridiques	97,81 %		
Techniques d'éducation spécialisée	94,87 %		
Archives médicales	89,85 %		

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2023). *La relance au collégial en formation technique 2022 : la situation d'emploi des personnes diplômées - Enquêtes de 2018/2020/2022*, 25 p.

## ► Le travail invisible et la fiscalité

En début de carrière, les femmes ont tendance à travailler davantage à temps partiel que les hommes et ont un plus faible taux d'emploi permanent que ceux-ci. Ajoutons à cela le temps qu'elles consacrent au travail invisible et nous constatons que l'écart dans la rémunération s'agrandit encore davantage.

Qu'est-ce que le travail invisible? Ce sont les tâches et les responsabilités non rétribuées, et souvent non reconnues, effectuées dans la sphère domestique. Il comprend les activités, comme les tâches ménagères, les soins aux enfants et aux personnes âgées, la gestion du foyer et les autres travaux qui contribuent au bien-être de la famille et de la communauté, mais qui ne sont pas formellement rémunérés. Selon Statistique Canada, la valeur économique du travail invisible se situait entre 516,9 et 860,2 milliards de dollars en 2019 au Canada, soit entre 25,2 % et 37,2 % du produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup>.



Le travail invisible comme activité économique principalement occupée par les femmes est un phénomène bien présent au Québec. En 2015, celles-ci consacraient plus de temps aux activités quotidiennes, soit 3,5 heures par jour comparativement à 2,5 heures par jour pour les hommes (voir tableau III).

**TABLEAU III NOMBRE D'HEURES (PAR JOUR) CONSACRÉES AUX ACTIVITÉS QUOTIDIENNES**

Activité quotidienne	Femmes	Hommes
Tâches ménagères	2,4 heures	1,8 heure
Soins aux enfants	0,5 heure	0,3 heure
Loisirs	3,5 heures	3,8 heures
Utilisation des technologies	0,5 heure	0,8 heure

Cette présence du travail invisible dans la vie des femmes a des conséquences sur leur revenu annuel : en 2021, elles gagnaient en moyenne 37 500 \$, soit seulement 82 % du salaire annuel des hommes (45 600 \$)<sup>2</sup>. En 1996, ce taux était à 61 %. Cette amélioration s'explique en grande partie par l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale*, mais aussi par la mise en place des services éducatifs à la petite enfance régis et subventionnés, en 1997, qui a facilité l'arrivée des femmes sur le marché du travail.

Malgré un écart de revenu qui s'amenuise, le patrimoine des femmes demeure moins important que celui de leur conjoint. Les hommes détiennent, en moyenne, 30 % plus de richesse nette. Cet écart est encore plus grand chez les couples non mariés. Du côté des conjoints de fait, par exemple, la richesse des hommes est 80 % supérieure à celle de leur conjointe, s'élevant en moyenne à 271 955 \$ contre seulement 151 895 \$ pour les femmes<sup>3</sup>.

Le problème d'inégalité dans le patrimoine met en lumière une fiscalité par ménage qui tend à désavantager les femmes, selon plusieurs mouvements féministes<sup>4</sup>. Ces derniers affirment que celle-ci ne prend souvent pas en compte les disparités économiques et les contributions spécifiques des membres du ménage, perpétuant ainsi les inégalités de genre sur le plan financier.

<sup>1</sup> STATISTIQUE CANADA (2022). *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens : estimation de la valeur économique du travail ménager non rémunéré au Canada, 2015 à 2019*.

<sup>2</sup> VITRINE STATISTIQUE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2023). *Revenu moyen* (21 septembre).

<sup>3</sup> SAINT-ARNAUD, Pierre [s. d.] (2024). « *En couple, le patrimoine des femmes est moindre* », La Presse (25 janvier).

<sup>4</sup> GENEST-GRÉGOIRE, Antoine (2021). « *La fiscalité individuelle, réponse féministe à une récession genrée* », Open Diplomacy, (15 janvier).

Concrètement, comment cela se traduit-il? Prenons l'exemple d'un couple habitant dans des logements séparés. La femme qui gagne un salaire de 25 000 \$ aura un salaire net de 24 000 \$ (après crédits et transferts). L'homme qui, lui, fait 35 000 \$ aura un salaire net de 29 000 \$. Ensemble, leur revenu sera donc de 53 000 \$. Cependant, si le couple réside à la même adresse, leur revenu net sera plutôt de 49 000 \$. Autrement dit, la femme qui travaille pour un salaire moindre que celui de son conjoint perdra des crédits qui lui servent de stabilisateurs économiques<sup>5</sup>.

La fiscalité familiale tend à invisibiliser les femmes ainsi que leur contribution au ménage et à la société. En dissimulant la valeur du travail invisible, principalement effectué par les femmes, elle nuit également à la redistribution de la richesse.

### ► Crises économiques et pauvreté

En 2022, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de se retrouver dans une situation de faible revenu (10,6 % d'entre elles contre 9,2 % d'entre eux). C'est mieux qu'en 2005, où le taux de faible revenu des femmes était de 12,4 % comparativement à 9,6 % pour les hommes. La situation tend donc à s'améliorer, mais elle le fait lentement.

Entre 2005 et 2022, les femmes étaient plus nombreuses à travailler au salaire minimum. Jusqu'en 2018, elles occupaient d'ailleurs 60 % de ces emplois. Depuis 2019, cette proportion tend à s'équilibrer. En 2022, les femmes ne représentaient plus que 53 % des effectifs.

La hausse de 0,50 \$, qui fera passer le salaire minimum à 15,75 \$ de l'heure à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, n'est cependant pas une bonne nouvelle pour les travailleuses et les travailleurs les plus pauvres. En effet, cette augmentation de 3,28 % demeure en deçà de l'inflation annuelle prévue, qui était de 4,5 % l'an dernier<sup>6</sup>. Autrement dit, celles et ceux qui travaillent au salaire minimum verront leur pouvoir d'achat diminuer de 1,22 %. Leur portefeuille s'en verra d'autant plus affecté que les 2 postes de dépenses les plus importants seront fortement touchés : le logement locatif, avec une hausse de 5,8 %, et l'épicerie, avec augmentation prévue de 8,3 %. Si elle touche l'ensemble de la population, la baisse du pouvoir d'achat nuit particulièrement aux femmes.

Tout ceci se déroule également dans un contexte où l'économie risque de ralentir, le Québec étant techniquement en récession<sup>7</sup>. Il est encore tôt pour savoir si le tout se dégradera en crise économique, mais, si tel est le cas, les femmes encaisseront les conséquences plus durement que les hommes.

Les femmes ont été plus fortement touchées par les crises économiques passées. L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques a d'ailleurs démontré que, historiquement, les réponses aux crises ont souvent favorisé les hommes<sup>8</sup>. Entre 2008 et 2016, seulement 32 % des investissements ont été dirigés vers les femmes. La politique d'austérité budgétaire, instaurée par le gouvernement libéral de Jean Charest après la crise de 2008-2009, avec des compressions totalisant plus de 23 milliards de dollars, a particulièrement touché les secteurs de la santé, de l'éducation et de la fonction publique, où les femmes sont surreprésentées.

L'écart entre les investissements destinés à la relance et les compressions budgétaires imposées s'est élevé à 7 milliards de dollars. Tout cela, sans compter les répercussions économiques négatives de la pandémie, qui ont eu davantage de conséquences pour les femmes que pour les hommes.



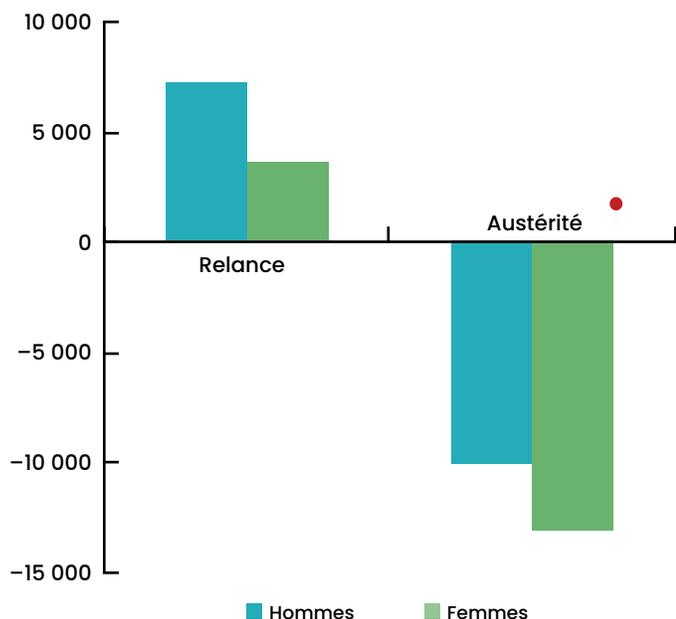
<sup>5</sup> Simulations faites sur le [calculateur de revenu disponible 2023 et 2024](#) du ministère des Finances du Québec.

<sup>6</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Indice des prix à la consommation (IPC), produits et groupes de produits, Québec, Canada, RMR de Montréal et RMR de Québec, moyennes annuelles (2002=100)* (16 janvier).

<sup>7</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (c2020). *Comptes économiques du Québec - Trimestriels*.

<sup>8</sup> POSCA, Julia, et Eve-Lyne COUTURIER (2021). « *Inégales dans la tourmente - L'impact des crises sur les femmes* », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (8 mars).

**FIGURE 2 COMPARAISON DE L'ENSEMBLE DES MESURES DE RELANCE ET D'AUSTÉRITÉ POUR LES FEMMES ET LES HOMMES (M\$ CONSTANTS DE 2014), QUÉBEC, 2008-2015**



Source : POSCA, Julia, et Eve-Lyne COUTURIER (2021). « *Inégales dans la tourmente - L'impact des crises sur les femmes* », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (8 mars).

En conclusion, la *Loi sur l'équité salariale*, la mise en place des services éducatifs à la petite enfance publics et les gains en matière des droits des femmes ont eu des répercussions positives sur le sort économique des femmes au Québec. Les différentes luttes menées par les syndicats et par le mouvement des femmes ont été payantes, mais il sera important de consolider ces gains.

Simone de Beauvoir disait qu'« il suffira d'une crise politique, économique et religieuse, pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez demeurer vigilante ». La vigilance implique le fait de continuer la lutte pour l'amélioration des conditions économiques des femmes et la consolidation des gains.

Avec la montée d'une droite misogyne, les enjeux économiques qui touchent les femmes nous paraissent d'une actualité brûlante. Le 50<sup>e</sup> anniversaire du comité d'action féministe nous offre une occasion de réfléchir à ces enjeux et aux façons dont le mouvement syndical peut poursuivre sa contribution à la lutte et à la promotion des changements significatifs pour un avenir juste et équitable pour les travailleuses au Québec.



Centrale des syndicats  
du Québec

lacsq.org